

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 6 février 2012**

**2012 DASES 62G** : Subvention et convention avec l'association Culture(s) en herbe(s) (11e) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L263-1 et suivants,

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose l'attribution, dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs, d'une subvention de 5.000 euros au titre de l'année 2012 à l'association Culture(s) en herbe(s) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga Trostiansky au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Culture(s) en herbe(s), Maison des associations BP n°116, 8 rue du Général Renault (11e), pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire, pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Culture(s) en herbe(s) (X09117-18258) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire, au titre de 2012 (2012\_00154).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits départementaux d'insertion au chapitre 017, rubrique 561, nature 6574, ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et suivants sous réserve de la décision de financement.